

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Avril 1874.

## LETRE DE M. DE FRANCLIEU.

L'Observateur de Tarbes publie une importante lettre de M. le marquis de Franclieu. On sait que chaque année l'honorable député s'adresse à ses électeurs pendant les vacances de l'Assemblée, pour déclarer loyalement ses idées sur la situation générale du pays, et sur quels motifs il a fondé ses votes. Cette loyauté, par le temps qui court, est assez rare pour qu'on ait le droit de la signaler comme un acte de grand courage. Aussi croyons-nous devoir la reproduire, malgré son étendue ; elle est certes appelée à soulever de violents orages contre son auteur, et à avoir un grand retentissement.

Voici donc le texte de ce document. M. de Franclieu s'adresse à ses électeurs :

« Messieurs,

Depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à vous représenter, je me suis fait un devoir chaque année, à la fin de la session, de vous rendre compte de ce que j'avais pu faire, et de la situation telle qu'elle m'apparaissait. Chargé de porter la parole et de décider pour vous, je vous appartenais exclusivement. Il vous faut donc toujours savoir si je suis un bon ou un mauvais serviteur, pour y aviser en temps et lieu.

Je ne saurais attendre aujourd'hui le mois d'août pour vous signaler la gravité des événements qui se préparent. Il me faut vous dire dès à présent tout ce que je pense, tout ce que je veux, et tout ce que j'espère, bien plus encore pour vous exposer ce que je crois vrai que pour me faire juger. Les dangers qui nous menacent vous atteindront directement, et si j'y suis intéressé comme vous, c'est seulement à titre de simple citoyen, ainsi que vous.

A force de renvoyer invariablement les difficultés au lendemain et de se condamner à vivre au jour le jour d'expédients insuffisants, nous sommes maintenant en présence de toutes les questions que la révolution a soulevées sans en résoudre une seule. C'est une montagne de problèmes qui va crouler, en nous écrasant sous ses débris.

Pendant l'été dernier, lorsque la loyale et sincère réconciliation de tous les membres de notre famille royale fut connue, il s'établit en faveur de la royauté, sur la France entière, un courant d'opinion tellement impérieux, qu'en peu de semaines tous les partis contraires semblaient réduits au silence. C'était bien vraiment le réveil du cœur et de l'intelligence se dégageant des erreurs du passé. La majorité de l'Assemblée était entrée avec enthousiasme dans cette voie, satisfaite et fière de couronner ainsi sa laborieuse et difficile mission.

Tout semblait prêt et acquis pour un dénouement à jour fixe. Malheureusement, au milieu de tant de bonnes volontés électrisées par la perspective de rendre enfin à notre pays la condition la plus essentielle de son existence, se trouvaient en petit nombre quelques hommes qui se désignent sous le nom de parlementaires, habiles entre tous à tout brouiller, convaincus comme leurs collègues de la nécessité de revenir à la légitimité, mais décidés à ne l'accepter qu'à la condition de faire disparaître celui en qui elle se personnifie.

» Pour ces hommes, d'une ambition et d'un orgueil effrénés, il fallait un régime de nature à leur permettre de dominer le roi, et, par le roi, de dominer la France entière. Leur plan datait de loin ; il avait été repris après le 4 septembre 1870, et consistait uniquement à placer le comte de Chambord dans des conditions impossibles et assez contradictoires pour l'obliger, au dernier moment, à abdiquer.

» Ces prétentions n'ont jamais été un mystère ; elles ont été, au contraire, affichées au grand jour par tous les moyens de publicité. M. le comte de Chambord les connaît toutes, et y a répondu depuis longtemps en disant : *On n'abdique pas un devoir.*

» Dans l'impossibilité d'arriver directement au but que l'on voulait atteindre, il fallut dissimuler et trouver un prétexte suffisant pour obliger le roi à se retirer à l'instant même où il aurait dû être proclamé. On inventa alors les équivoques du drapeau. Mais M. le comte de Chambord comprenait et veillait. Plus décidé que jamais à conserver intact le dépôt que Dieu lui a confié pour notre salut, il refusa de se laisser lier et reprit tristement le chemin de l'exil, le lendemain du jour où, abandonné par presque tous ses amis, d'une manière inconsciente assurément, le vote du septennat venait de le déclarer incapable de régner sur nous.

» La France n'avait rien compris à cet événement, dont les causes lui échappaient. Elle n'en éprouvait pas moins un profond sentiment de répulsion à la pensée de subir indéfiniment le régime provisoire, qui l'énerve et la condamne à une irréremédiable agonie. Les cinq mois qui n'ont pas encore achevé de s'écouler depuis le 20 novembre ont été plus que suffisants pour que partout cette répulsion s'affirmât avec un ensemble et un caractère dont la signification ne saurait échapper à personne.

» D'un côté, malgré la terrible leçon de 1870 et la facilité avec laquelle elles se laissent rapidement ramener à la royauté, nous voyons maintenant les campagnes tourner les yeux vers l'Empire et se demander s'il n'est pas nécessaire d'y revenir encore une fois.

» De l'autre, toutes les élections qui ont eu lieu depuis la prorogation ont produit des députés ouvertement hostiles au gouvernement actuel. Rien n'y a fait, pas même ces maires officiels sur lesquels on comptait tant.

» Que faudrait-il donc de plus pour montrer que la France entière repousse énergiquement le septennat, et que le ministère disparaîtra dès le lendemain du retour de l'Assemblée, et peut-être M. le maréchal, qu'on a si maladroitement compromis, mais que tous les honnêtes gens ont le plus grand intérêt à conserver jusqu'à la fin nécessairement prochaine du provisoire ?

» Il n'y a plus que les parlementaires, soit prétendus orléanistes, soit prétendus légitimistes, qui osent encore dire le contraire ; mais ils sont au pouvoir. Leur incapacité et leur impuissance radicale sont, dès à présent, trop manifestes pour qu'ils ne soient pas immédiatement confondus et rendus à jamais impossibles. Leur triomphe contre la royauté n'aura pas été long, et c'est justice ; car depuis 1870, comme précédemment depuis 1789, ce sont eux qui ont été les plus ardents ennemis à la fois de nos libertés publiques et de la véritable autorité, seule base et garantie de ces mêmes libertés. Il est inutile de leur demander ce qu'ils veulent faire de nos communes ou du vote universel : vous les voyez à l'œuvre, es-

sayant de tous les subterfuges pour revenir au cens électoral, qui a renversé la Restauration et préparé les catastrophes dont nous sommes les victimes.

» Ce sont eux tout particulièrement qui font publier sans cesse que le roi s'est refusé à venir à notre secours ; tandis que le roi, présent alors à Versailles, ne s'est décidé à reprendre le chemin de l'exil que pour ne pas exposer la France, sous leur tutelle, à périr entre ses mains.

» Si nous étions encore dans les conditions où nous nous sommes trouvés de 1848 à 1852, on pourrait prédire avec certitude que l'empire est le seul moyen d'échapper momentanément à la domination destructrice de la république radicale.

Vous ne pouvez vouloir ni de l'un ni de l'autre, parce que l'un et l'autre, sous des formes différentes, sont la révolution dans ce qu'elle a de plus délétère pour un peuple. Vous ne pouvez vouloir ce qui serait un suicide ; et, par un effet de la miséricorde divine, vous êtes en mesure de toucher du doigt les raisons qui doivent déterminer vos résolutions.

» Les dangers qui vous menacent sont nombreux et imminents ; je viens de vous le dire. Ces dangers se rangent en deux catégories : l'une provenant de la révolution : ceux-ci datent de 1789 ; l'autre, toute récente, conséquence immédiate de ce que l'empire nous a jetés en pâture à la Prusse, qui n'en tremble pas moins devant les conséquences de ses succès inespérés. Cette nation, naguère secondaire en Europe, sait très-bien qu'il n'y a pas de place au monde pour elle et pour nous ; et la volonté qui la dirige, effrayée de ce qu'après lui avoir abandonné deux provinces et nos milliards nous existons encore, ne reculera devant aucun moyen pour achever de nous détruire. Le plus puissant de ces moyens, pour elle, est de nous maintenir dans le provisoire effrayant qui éloigne de nous toutes les nations, tandis qu'elle conserve dans sa main, toujours prête à nous frapper, la coalition de tous les peuples de l'Allemagne.

» La France ne saurait se résigner plus longtemps à subir cette domination qui lui a enlevé toute indépendance et toute dignité, et qui nous réserve pour demain l'invasion et la ruine définitive.

» Ce n'est pas la République radicale qui vous relèvera de là ; ni même cette République conservatrice dont on vous a parlé, mais que rien au monde ne saurait établir ni maintenir. Vous savez cela aussi bien que moi.

» Ce n'est pas davantage l'Empire qui pourra réparer le mal qu'il nous a fait. Les causes qui l'ont amené trois fois à disparaître devant l'étranger subsistent avec une énergie qu'elles n'avaient jamais eue. S'il vous fallait de nouvelles preuves de ce que j'avance ainsi, relisez ce qu'on a fait dire à celui qu'on est allé saluer dernièrement en Angleterre sous le nom de Napoléon IV ; vous y verrez que ce jeune prince vous demande tout et ne vous offre absolument rien, sinon de recommencer ce qu'ont fait son père et son grand-oncle.

» Comparez, je vous en prie, et jugez entre tous les ambitieux qui veulent le pouvoir pour eux-mêmes, et le roi dont la mission et le devoir sont de vous sauver. Vous le pouvez aujourd'hui mieux que par le passé, car, grâce à Dieu, les deux craintes qu'inspirait la royauté ont disparu devant l'évidence la plus irrécusable.

» On vous avait dit, et vous l'aviez cru,

que le roi ne reviendrait que pour rendre aux prêtres et aux nobles les privilèges de l'ancien régime.

» Assurément, M. le comte de Chambord est le plus fervent chrétien de notre époque ; mais, depuis toutes les menaces qui nous arrivent du dehors, vous avez compris que l'intégrité de notre foi religieuse est la raison d'être de notre existence comme nation, et qu'il nous faut assurer, avec une inébranlable volonté, la liberté de la parole à tous les ministres de Dieu. C'est seulement en agissant ainsi que nous retrouverons dans le monde entier les sympathies et l'influence que nous avons perdues.

» Quant aux droits et aux privilèges qui vous avaient effrayés, les événements du mois de novembre dernier ne laissent plus planer un seul doute sur l'inanité d'une pareille accusation.

» Tout le monde sait aujourd'hui qu'avant la prorogation la presque unanimité des députés catholiques et royalistes a sollicité instamment le roi d'accepter les conditions que les parlementaires prétendaient lui imposer, et que, mettant l'intérêt de la France au-dessus de tout, au-dessus de lui-même, M. le comte de Chambord a préféré se voir abandonné et repoussé plutôt que de compromettre sa mission sacrée.

» Ce grand fait a deux significations éclatantes, que tout tend maintenant à mettre en lumière : le roi ne subira jamais la domination d'un parti, fût-il le sien ; et, dès le moment où presque tous les catholiques et les royalistes se sont séparés de lui parce qu'il ne voulait pas être le roi de la révolution, il est évident que ces hommes, honnêtes entre tous et seulement égarés pour un instant, n'ont jamais eu la pensée qu'on pût faire revivre les institutions d'autrefois.

» Rapprochez maintenant, messieurs, cette situation nouvelle du manifeste daté de Chambord le 5 juillet 1871, dans lequel le roi disait qu'il se placerait en face du vote universel *honnêtement pratiqué.*

» Ce mot *honnêtement* est tout un programme reposant sur des élections affranchies de toute pression extérieure, d'où qu'elle vienne, soit de l'administration, soit des sociétés secrètes, et produisant une représentation chargée d'inspirer le pouvoir, de lui donner les moyens d'action nécessaires et d'en contrôler l'emploi, sans porter une seule atteinte aux attributions de l'autorité, parce que ces attributions sont la garantie essentielle de la sécurité, de l'ordre et de la liberté.

» Qui donc fera cette loi suprême de laquelle tout dépend ? Ce ne seront pas les partis qui nous divisent si profondément ; vous ne le savez que trop. Ce ne sera pas davantage l'Assemblée actuelle ; vous pouvez en juger par les vains projets qu'elle élabore en ce moment ; vous n'avez rien à attendre du ministère actuel, dont le chef s'est montré tellement insuffisant que, depuis près d'un an, il n'a pas su proposer la plus petite solution de n'importe quelle question.

» Il n'y a que le roi qui puisse résoudre cette difficulté de nos temps modernes, jusqu'à présent insoluble. Il le sait, il le veut ; et il le fera d'accord avec vous, dès le lendemain de son retour.

» Je m'arrête ici, messieurs, quoique mon sujet ne soit qu'incomplètement exposé. La France peut encore se sauver de la crise terrible qui s'approche avec une rapidité vertigineuse, mais il faut vous hâter ; bientôt il serait trop tard. La révolution a épuisé tous les expédients pour durer. A bout de



voies aujourd'hui, elle est condamnée à disparaître demain, en vous entraînant avec elle dans l'abîme sans fond où elle va s'engloutir, si vous n'y avisez pas, et si vous ne séparez pas votre cause de la sienne. Le radicalisme, l'impérialisme, et le parlementarisme sont les trois forces destructives que cette révolution a fait surgir pour votre malheur.

» Repoussez-les avec l'énergie d'un peuple qui veut vivre, et ne craignez pas d'élever la voix, car vos voix étoufferont promptement les autres et détermineront une opinion publique devant laquelle toutes les résistances s'évanouiront.

» Ne vous effrayez pas de ce que le roi est resté seul sur la brèche; rappelez-vous sa promesse de vous sauver par la vertu de son principe, tandis que ses adversaires sont frappés d'impuissance, et s'il n'est pas le nombre, n'oubliez pas qu'il est par excellence la vérité, la vérité qui retrouve toujours ses droits, soit qu'on l'accepte, soit qu'on la nie, par son triomphe direct, ou par la confusion de ceux qui les repoussent.

» Marquis DE FRANCLIEU.

» Lascazères, 7 avril 1874. «

## Chronique générale.

Le fameux projet de loi électorale que l'Assemblée aura à discuter à sa rentrée est déjà surchargé, non-seulement d'amendements, mais aussi de contre-projets.

La question du tunnel entre la France et l'Angleterre revient sur le tapis. Une commission spéciale française, composée de directeurs de chemins de fer, a invité les présidents des compagnies anglaises intéressées dans cette question à venir en conférer à Paris.

La conférence, qui a duré deux jours, a servi à établir les bases des expériences préliminaires qui devront être faites pour démontrer la possibilité de l'entreprise.

Le Président de la République a exprimé l'intérêt qu'il portait à l'objet de la conférence.

Le bruit a couru que le comte de Chambord avait quitté Frohsdorff et était venu aux environs de Versailles.

Les légitimistes déclarent cette nouvelle absolument inexacte.

Le Soir annonce la démission du prince de Beaufrémont, colonel de cavalerie, à la suite du jugement en séparation qui vient d'être rendu contre lui par la première chambre civile.

La nouvelle de l'évasion de Rochefort et de ses compagnons vient d'être annoncée au ministère des affaires étrangères par le gouvernement anglais. On s'étonne que cette confirmation n'arrive que par cette voie, et qu'aucun agent français n'ait avisé directement notre ministre. La Patrie est entrée à ce propos dans des détails curieux et dont nous lui laissons la responsabilité :

« Pourquoi le gouvernement ne sait-il rien, ni oui ni non, de son consul à Sidney ? Tout simplement, sans doute, parce que ce consul n'a rien envoyé. Et pourquoi n'a-t-il rien envoyé ? Parce que, sans doute encore, il connaît bien les errements des affaires étrangères, et qu'il a hésité à déboursier sept, huit ou neuf cents francs de dépêches, qui, peut-être, ne lui auraient pas été remboursés ou ne l'auraient été que dans deux ou trois ans.

» Quiconque, en effet, est initié aux secrets de la bureaucratie française en général, et à celle du quai d'Orsay en particulier, doit savoir comment les choses se passent. Un consul, à qui on ne donne aucune provision pour frais de services, envoie une dépêche au département. A la fin du trimestre, il en porte le montant sur son état de frais de services, lequel état, de Sidney, par exemple, arrive à Paris au bout de deux ou trois mois. Deux ou trois, ou cinq mois encore, cet état reste dans les bureaux de la direction des fonds, où la devise à la mode est celle-ci : « Ne fais jamais la veille ce que tu peux remettre au lendemain. »

» Au bout de ces deux mois de voyage et de ces trois mois dans les bureaux, l'état est examiné. — « Une dépêche sur un incident survenu à Nouméa ! s'écrie l'employé des fonds, mais cela ne nous regarde pas. Il faut en réclamer le montant au ministère de la marine. » Et on écrit au consul de Sydney : « Demandez le remboursement à la Marine. » La lettre met encore deux mois pour arriver en Australie. Voici donc déjà sept mois que le consul court, comme on dit, après son argent. Il s'adresse à la Marine, qui alors se met à correspondre avec les Affaires étrangères.

» Le voyage de la seconde lettre et la correspondance entre les deux ministères durent bien encore cinq mois, et quand l'un ou l'autre se décide à payer, le pauvre consul est, depuis un an, privé de ses neufs cents francs, qu'on dépose alors chez son fondé de pouvoirs, à Paris, avec 2 0/0 en plus pour frais de recouvrement, 2 0/0 qu'absorbent naturellement les honoraires dudit fondé de pouvoirs.

» Comprend-on maintenant pourquoi ledit consul n'a pas hâte de tenir son gouvernement au courant ? Et notez que ce même consul n'a peut-être pas dans sa caisse particulière — la caisse publique n'existant pas — les neuf cents francs indispensables. Donc, avec la meilleure volonté du monde, il reste silencieux par pénurie.

» Et le gouvernement ne sait rien sur M. Rochefort, et il ne peut dire ni oui, ni non, et il est ridicule. »

» Ce n'est pas tout-à-fait sa faute, c'est celle des règlements ; mais le public, qui n'est pas au courant de tous ces détails, s'en prend à lui.

» Qu'y faire ?

» Demander une organisation plus intelligente du ministère des affaires étrangères, et mettre, par exemple, à la disposition des consuls une certaine somme dont ils auraient à tenir compte. Rendre, en un mot, le service public plus pratique. C'est ce que nous demandons sans cesse ; c'est ce que le Français devrait demander au lieu d'être toujours en extase devant le gouvernement et en colère contre les gens qui ne partagent pas son admiration pour les sottises, les négligences, l'incurie qui rendent parfois notre administration « ridicule. »

## NOUVEAUX DÉTAILS SUR LE NAUFRAGE DE L'EUROPE.

Les journaux anglais publient le rapport suivant du capitaine du steamer l'Egypt, qui vient d'arriver à Queenstown, sur la perte du paquebot à vapeur français l'Europe, qui a eu lieu le 4 du courant.

Voici comment s'exprime le rapport sur ce regrettable événement :

« Un steamer est signalé en vue à environ 8 milles de distance au sud-est, arborant le signal et tirant le canon de détresse. Nos voiles sont repliées et nous faisons route pour porter secours. Nous reconnaissons que le navire en détresse est le paquebot à vapeur français l'Europe, et qu'il a à son bord un équipage de sauvetage. On me signale l'envoi d'une chaloupe pour communiquer avec moi. La chaloupe arrive en effet et se place le long de l'Egypt, ayant à son bord M. Buck, premier officier (second) du steamship Greece. Cet officier m'apprend que le 2 avril, à une heure de relevée, on a vu un steamer au sud, faisant route comme lui pour New-York. En se rapprochant de lui, on s'est aperçu qu'il avait arboré un pavillon de détresse demandant assistance immédiate. Après réponse faite à son signal, il en a fait un second ainsi conçu : « Nous coulons bas. »

» Après nous être rapprochés à la portée de la voix, il nous héla de descendre nos chaloupes pour sauver les passagers et l'équipage.

» De son côté, l'Europe mit à flot ses propres chaloupes, par une grosse mer du N. O. Malgré le temps, nous réussîmes cependant à transporter à bord du Greece le personnel tout entier de l'Europe, passagers et équipage, comprenant en tout 400 personnes, sans qu'il fût survenu le moindre accident. Les gens du bord partant avec les seuls vêtements qu'ils avaient sur eux, et le capitaine Lemaire restant le dernier sur le pont pour présider au sauvetage général.

» A sept heures trente minutes de l'après-midi, le capitaine Thomas, ses officiers, le mécanicien en chef du steamship Greece tinrent entre eux une consultation dans laquelle il fut décidé qu'ils se rendraient à bord de

l'Europe pour lui faire subir une inspection générale.

» La visite se fit en effet et l'inspection constata que les feux étaient encore allumés dans les fourneaux, mais la vapeur était partie et il y avait six pieds d'eau dans le compartiment de la machine et dans la soute aux charbons ; l'eau avait même atteint les plaques du compartiment aux fourneaux. On sonda les autres compartiments et l'on trouva un pied d'eau dans celui de l'arrière et à peu près la même quantité dans le compartiment de l'avant. L'inspection terminée, les inspecteurs revinrent à bord du Greece et annoncèrent au capitaine Thomas le résultat de leur visite à bord de l'Europe.

» Le capitaine résolut alors de rester toute la nuit à côté du navire en détresse.

» Le 3 avril, à quatre heures du matin, les mêmes individus retournaient encore à bord du navire abandonné et ils trouvèrent que l'eau avait considérablement augmenté dans la chambre à la machine et dans les soutes ; ils en firent leur rapport au capitaine Thomas, qui se décida dès lors à poursuivre son voyage, ayant à son bord plus de 1,000 personnes à nourrir.

» L'officier Buck, second du Greece, le 4<sup>e</sup> officier, le docteur M. Guire et 30 hommes de l'équipage s'offrirent volontairement pour prendre charge de l'Europe et faire tout leur possible afin de le conduire à un port quelconque en faisant jouer constamment les pompes.

» Le 4 avril (c'est le capitaine de l'Egypt qui parle maintenant), j'arrive en vue : un signal m'est envoyé pour me demander si je voudrais prendre l'Europe en remorque, M. Buck, le second du Greece, m'informa que si je voulais lui donner quelques-uns de mes hommes pour l'aider à préparer les moyens de remorque, il espérait pouvoir sauver le navire. Je consentis à cette demande ; je mis aussitôt mes chaloupes à l'eau et fis passer deux haussières à bord de l'Europe. L'opération réussit complètement.

» Les haussières installées, je me remis en marche faisant petite route ; mais au bout de quelques instants, ayant à supporter tout le poids de ma remorque, les deux haussières se rompirent, la mer étant alors très-grosse avec un fort vent debout, et le baromètre baissant sensiblement avec indication de mauvais temps.

» Dans cette situation je me décidai à reprendre à mon bord tout le monde se trouvant sur l'Europe, opération qui réussit sans accident.

» Lorsque M. Buck quitta l'Europe, il y avait dix-huit pieds d'eau dans la chambre à feu et dans les soutes, huit pieds dans le compartiment de l'avant et trois pieds dans celui de l'arrière.

» A sept heures et demie je me remis en route pour Queenstown. »

## Nouvelles extérieures.

BERLIN.

Le gouvernement allemand vient de signer un nouveau contrat avec M. Krupp, d'après lequel les usines d'Essen doivent fournir par semaine 100 canons au lieu de 50.

On écrit de Berlin, à la Gazette de Cologne : « L'état de santé du prince de Bismark laisse encore beaucoup à désirer. L'insomnie continue, et les médecins hésitent à administrer continuellement de la morphine ou du chloral, parce que ces moyens artificiels pourraient, à la longue, devenir très-pernicieux. »

AUTRICHE.

La Nouvelle Presse libre de Vienne affirme que la réponse de l'Empereur François-Joseph à la lettre du Pape est partie le dimanche de Pâques.

En même temps, la dépêche du comte Andrassy, contenant la réponse officielle de l'Autriche à l'encyclique papale, est partie pour Rome.

## Chronique locale et de l'Ouest.

Hier dimanche, il y a eu, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, à l'issue des vêpres, renouvellement de la consécration du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus.

A Saint-Pierre de Saumur, la consécration a été précédée d'un sermon par le R. P. Gilaizeau, de la compagnie de Marie, puis de la bénédiction d'un autel spécial au Sacré-Cœur de Jésus.

Une nouvelle candidature surgit pour la succession de M. Beulé à l'Assemblée nationale, celle de M. Eugène Berger, ancien député.

Tout cela est sans doute un peu prématuré, car, dit-on, le gouvernement paraît décidé à ne faire désormais les élections complémentaires qu'au terme du délai légal, c'est-à-dire à six mois.

Le travail portant organisation de l'armée territoriale n'est point terminé, ainsi qu'on l'a annoncé.

On assure que les classes de 1866, 1865, 1864, 1863, 1862, 1861, seraient seules organisées, et qu'on renoncerait à instruire et à équiper les classes antérieures.

En outre, M. le ministre de la guerre vient de faire demander à toutes les administrations une liste des employés qui, pour cause de service, pourraient être exemptés.

Ces renseignements une fois transmis, un rapport sera rédigé sur la question et soumis à la signature de M. le Président de la République.

Après approbation, une loi relative aux exemptions sera présentée à l'Assemblée nationale.

Il est fortement question en ce moment, au ministère de l'intérieur de l'élaboration d'un règlement administratif relatif aux enterrements civils.

Les enterres civils n'appartenant à aucune religion, on croit nécessaire, le cas de ces enterrements n'ayant pas été prévu par le législateur, de fixer les conditions dans lesquelles ils pourront être faits.

## Exécution de Marsault.

Vendredi matin, Jean Marsault, condamné à mort par la cour d'assises de la Vienne pour triple assassinat, a été exécuté sur la place du Pont-Guillon, à Poitiers.

Les populations de Loudun n'oublieront jamais l'impression d'horreur et d'effroi qu'elles ont éprouvée en apprenant les détails du triple crime qui a motivé cet arrêt de mort.

Depuis sa condamnation, Marsault paraissait manifester un grand repentir des crimes dont il s'était rendu coupable. Cet homme, qui jusqu'alors avait révélé des instincts sanguinaires, et qui, au moment de son arrestation, n'exprimait qu'un regret, celui de n'avoir pu tuer son fils, alors absent de la maison, se montrait doux et résigné à son sort.

« Je suis vieux, disait-il (il a 63 ans), j'ai peu de temps à vivre, la mort ne me fait pas peur ; mais pour mes enfants, j'aime-rais autant qu'on ne me couperait pas le cou, car c'est toujours un déshonneur pour les familles. Il est vrai que j'ai mal fait, j'en suis fâché, mais il n'est plus temps ! Pourquoi aussi ne me payait-on pas ce qui m'était dû ? Tout cela ne serait peut-être pas arrivé. Nous avons tous des torts. »

Il y a peu de jours, Marsault avait fait écrire à son fils pour lui demander pardon et l'inviter à aller trouver le curé de son village pour que celui-ci dise des messes à son intention. A la prison, il avait accueilli avec empressement les secours religieux que lui avait prodigués l'aumônier ; il s'était confessé et avait communiqué.

Le condamné paraissait n'avoir qu'une préoccupation : il tenait en réserve une somme de 3 francs qu'il destinait, disait-il, à un voyage prochain qu'il devait faire, et il ne voulait sous aucun prétexte en détacher un centime. Jeudi encore, il parlait de ses projets à ce sujet.

Le rejet du pourvoi en cassation de Marsault était connu déjà depuis un certain temps. Restait le recours en grâce, dernière ressource laissée aux condamnés.

Pendant ce temps-là, le public comptait les jours. On croit généralement qu'une condamnation à mort doit être exécutée le quarantième jour. Or, ce terme fatal expirait mardi dernier, l'arrêt ayant été prononcé le 27 février. Par une singulière coïncidence, ce jour-là arrivait à la gare une voiture d'un aspect lugubre, portant sur l'un de ses pan-



neaux cette inscription non moins sinistre : « Ministère de l'intérieur, hautes œuvres. » Cette voiture était accompagnée de quatre étrangers.

La présence de ces voyageurs et la nature de leurs colis attirèrent bientôt l'attention, et le bruit de l'exécution prochaine de Marsault ne tarda pas à se répandre dans la ville. C'étaient en effet Roch et ses aides, qui venaient à Poitiers accomplir l'œuvre de la justice.

Vendredi, vers 3 heures du matin, M. l'aumônier de la prison pénétra dans la cellule du condamné. Celui-ci dormait, mais il ne tarda pas à se réveiller et se mit vivement sur son séant.

Cette visite matinale devait susciter en lui les plus grandes appréhensions. Cependant il n'en fut rien. Il s'entretint pendant quel- que temps avec son confesseur, puis on-le conduisit à la chapelle, où il entendit avec un profond recueillement la messe des morts.

De retour dans sa cellule, il ne lui fut plus permis de se faire d'illusions sur son sort ; il écouta avec attention la lecture de l'arrêt de la cour de cassation qui rejetait son pourvoi, et on lui fit connaître en même temps que sa dernière heure était arrivée, et qu'il n'avait plus qu'à se préparer à mourir.

Un violent désespoir s'empara aussitôt de Marsault : joignant les mains, il supplia tout à tour les personnes présentes à lui laisser la vie.

— Donnez-moi ma grâce, mes bons mes- sieurs, disait-il d'une voix entrecoupée par les sanglots ; envoyez-moi dans un autre pays !... ne me faites pas mourir ; je ne veux pas mourir !...

Puis, cédant aux sentiments haineux qu'il avait voués à sa famille et qui l'avaient poussé au crime, il s'emporta en imprécations de toute nature contre son fils.

— Qui, disait-il en se tordant les bras, je vais mourir, mais c'est pour mon fils, à cause de mon fils, c'est lui qui me tue. Si c'était pour moi, je dirais voilà mon cou, guillotinez-moi.

Et, en prononçant ces paroles, il allon- geait le cou d'une façon significative. A ce moment, l'exécuteur accompagné de ses aides se présenta.

Marsault renouvela devant eux ses sup- plications et ses imprécations, malgré les exhortations de M. l'aumônier qui était resté près de lui. Invité à s'asseoir sur un tabou- ret, il demanda avec effroi aux exécuteurs si c'était là qu'on allait le tuer.

On procéda alors à la fatale toilette. D'un coup de ciseau, M. Roch mit à nu les épa- ules du patient, et les couvrit aussitôt de la blouse que portait aux assises le condamné. Pendant tout ce temps-là, Marsault ne ces- sait de demander grâce et de s'écrier qu'il avait bien du malheur de mourir pour les autres. Il s'était laissé attacher les mains derrière le dos, sans faire trop de résistance, en disant seulement que cette précaution était inutile. On lui offrit un verre d'eau-de- vie ; il refusa de le prendre, prétextant qu'on voulait l'endormir afin de lui couper plus facilement le cou.

Mais l'heure fixée pour l'exécution appro- chait. Marsault, courbé en deux par la dou- leur et poussant des gémissements, sortit de la prison après avoir embrassé ses gar- diens et les avoir remerciés des bontés qu'ils avaient eues pour lui.

Dans la cour de la prison stationnait une longue voiture peinte en noir, sorte de four- gon, complètement fermé, et qui sert aussi à transporter les bois de justice. Marsault fut hissé dans cette voiture où prit place M. l'aumônier et un exécuteur.

M. Roch monta sur le siège et dirigea lui- même le convoi, escorté par un détachement du 20<sup>e</sup> d'artillerie à cheval et par plusieurs brigades de gendarmerie.

Quelques minutes plus tard, le funèbre cortège arrivait au lieu du supplice, sur la place du Pont-Guillon.

Là, une foule immense attendait ; comme toujours, elle était composée de femmes et d'enfants.

Marsault ne voulait pas sortir de la voi- ture, et il fallut l'en arracher ; il disait tou- jours qu'il ne voulait pas mourir.

Le prêtre ayant invité la foule à dire un *Pater* et un *Ave* pour le malheureux qui, dans un instant, allait paraître devant Dieu, Marsault récita à haute voix ces deux prières ; puis il embrassa avec effusion le Christ que lui présentait son confesseur.

Les exécuteurs s'emparèrent alors du condamné, malgré les efforts qu'il faisait

pour leur échapper, le couchèrent sur la fa- tale bascule, et en moins d'instants que nous en mettons pour l'écrire, Marsault avait payé sa dette à la justice des hommes.

L'exécution de Marsault a produit une vive impression sur la population, et toute la journée de vendredi on s'entretenait des derniers moments de ce malheureux. Ja- mais, dans toute les exécutions qui ont eu lieu à Poitiers, la foule n'avait pu s'appro- cher aussi près de l'instrument du supplice ; il y avait du monde sur la funèbre place du Pont-Guillon jusque dans la partie baignée par le Clain. Des curieux étaient montés sur les maisons environnantes, et quelques-uns, poussés par une curiosité malsaine, étaient allés jusqu'à grimper dans les arbres qui environnent la place. On nous rapporte que trois artilleurs qui se trouvaient parmi ceux désignés pour contenir la foule ont été telle- ment impressionnés à la vue du spectacle qu'ils avaient sous les yeux qu'ils se sont trouvés mal.

Comme nous l'avons déjà dit, ce sont les femmes qui se sont montrées les plus arden- tes à assister à cette exécution, et il faut croire que leur courage est aussi grand que leur curiosité, car nous ne sachons pas qu'aucune d'elles se soit laissée aller à quel- que accès de sensibilité.

C'est, on le sait, pendant la nuit qui a précédé l'exécution que la guillotine a été montée. Or il y avait sur la place du Pont- Guillon un assez grand nombre de curieux dont quelques-uns eurent le triste courage de monter sur la fatale machine.

Il faut croire que personne ne songea à les en empêcher ou que la force armée n'é- tait pas en nombre suffisant ; toujours est- il qu'à force de toucher, de tirer sur ce mal- heureux instrument, ils finirent par le dé- traquer et cassèrent un ressort d'une valeur de 3 à 400 francs.

A quoi tient cependant la vie d'un hom- me !

Si M. Roch n'avait pas eu un ressort de rechange, il est plus que probable que le condamné n'aurait pas été exécuté et aurait eu la vie sauvée.

Aussitôt après l'exécution, le même four- gon qui l'avait amené vivant conduisit le corps du supplicié à l'Hôtel-Dieu, où la pho- tographie du malheureux a été aussitôt faite par les soins de M. B. Dans l'après-midi, le corps de Marsault a été inhumé au cime- tière de l'Hôpital-des-Champs.

(Journal de la Vienne.)

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation donnée hier soir par les artistes du théâtre de Tours avait attiré la foule. L'interprétation de *Monsieur Al- phonse* et des deux autres pièces du pro- gramme a dépassé les prévisions. M<sup>mes</sup> Riom et Bellefond, MM. Victor Simon et Alcime ont fait preuve d'un talent très-remarquable et ont été chaleureusement applaudis et rap- pelés.

M<sup>lle</sup> Favart donnera deux représentations à Angers, les dimanche 3 et mardi 5 mai.

La grande artiste de la Comédie-Française jouera également, vers la même époque, dans les autres principales villes de l'Ouest : Le Mans, Saumur, Nantes, Laval, Ren- nes, etc.

M. Emile Marck, actuellement chargé de préparer les représentations de M<sup>lle</sup> Favart en province, est nommé directeur du Grand-Théâtre d'Angers pour l'année 1874-75.

#### ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire- riat auront lieu le jeudi 23 avril prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef de service des Postes du département, rue du Bellay, n<sup>o</sup> 32, à An- gers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 18 avril prochain inclusivement.

La loterie des Orphelines de Saint-Joseph sera tirée le jeudi 23 avril, dans l'établisse- ment, de une heure à deux heures.

Les personnes qui auraient la bonté d'of- frir des lots sont priées de les envoyer le plus tôt possible à l'Orphelinat ; l'exposition s'en fera le dimanche du Bon-Pasteur.

Toutes les personnes qui ont des billets sont invitées à assister au tirage, et, dans le cas où elles ne le pourraient, elles sont priées de se présenter le 24, pour retirer les objets qui pourraient leur être échus.

#### Faits divers.

A PROPOS DE L'HOMME A LA FOURCHETTE.

A l'une des dernières séances de la société de médecine de Rouen, plusieurs faits cu- rieux ont été révélés concernant l'introduc- tion de corps étrangers dans l'estomac.

Le premier fait concerne un homme atteint d'aliénation mentale, qui avait avalé tout un jeu de dominos. Après que la science eut prescrit les mesures usitées en pareille cir- constance, cet individu se débarrassa natu- rellement des vingt-huit dés, qui vinrent, l'un après l'autre, à des intervalles inégaux.

Le deuxième fait est relatif à un ecclésias- tique atteint également d'aliénation mentale, qui, lui, avait avalé également son chapelet dans le but de se suicider. Ledit chapelet était difficile à extraire, à cause de sa forme et de la croix qui le terminait ; cependant cet objet reparut sans qu'aucun désordre grave en résultât pour le malade.

Les dominos et le chapelet ont été présen- tés en séance sur la table du bureau.

Un membre de la Société a dit avoir ob- servé dans un hospice d'aliénés un cas plus extraordinaire encore, et qui présente une analogie complète avec celui qui occupe la curiosité depuis quelques jours. Un fou in- troduisit une fourchette dans son estomac. Eh bien ! il vécut dix ans ainsi, et quand il mourut, l'autopsie démontra que la four- chette avait prit la forme imposée par la courbure de l'estomac. La membrane mus- culaire de cet organe creux avait, en outre, tassé les trois dards de la fourchette et les avait disposés de manière à ce qu'ils ne fus- sent pas nuisibles.

Les *Annales du génie civil* publient un tableau curieux des industries variées dans lesquelles on utilise le papier :

Dans un discours prononcé en 1866, à propos de l'abolition de l'impôt sur le papier, M. Gladstone énumérait soixante-neuf de ces industries, sans parler de l'emploi habituel du papier pour l'écri- ture, la teneur, la reliure, l'imprimerie. Le papier et le papier maché sont employés par les anatomis- tes et les chirurgiens qui en font des membres ar- tificiels, par les opticiens, les cordonniers, les chapeliers, les fabricants de faïences et de por- celaines, de peignes, de jouets d'enfants, les carrossiers, les constructeurs de navires, etc. On en fait des panneaux de porte ; on a proposé d'en- faire des voitures, des roues de locomotives, des tonneaux. Des meubles de luxe, coffrets, guéridons, écrans, etc., sont le produit de cette industrie récente du papier maché ou collé, dont les pro- cédés sont encore peu connus et se perfectionnent chaque jour. La matière première utilisée en An- gleterre est un papier gris-bleu, sans colle, dont la pâte est très-fine.

Les feuilles de ce papier sont collées les unes sur les autres à grands floes de dextrine et d'amidon, puis pressées à la presse hydraulique dans une étuve sèche. Il se forme ainsi une planche solide et dure comme du bois de buis ou d'ébène, que l'on peut obtenir moulée sous diverses formes, et qui se laisse travailler mieux que du bois ordinaire, dont le papier maché n'a pas les pores, la sève, les fibres, les nœuds. On le tourne pour faire des boules, des grains de chapelet, des encrers, des écrins. C'est ainsi que l'on obtient des bijoux, bra- celets, épingles, colliers, fermoirs, où l'on peut in- cruster des pierres fausses qui y prennent un éclat particulier. Les plateaux, coffrets, guéridons, écrans dorés ou nacrés, connus sous le nom d'ouvrages du Japon, sont du papier maché ; la nacre y est in- crustée à la presse hydraulique.

L'opinion républicaine, écrit Joseph de Maistre dans les *Soirées de Saint-Petersbourg*, ressemble à la fausse monnaie, qui est frappée d'abord par de grands coupables et dépensée ensuite par d'hon- nêtes gens, qui perpétuent le crime sans savoir ce qu'ils font.

#### Dernières Nouvelles.

On dit qu'une circulaire ministérielle invi- tera les préfets à rappeler aux conseils géné- raux qu'ils ne doivent pas faire de politique. Cette circulaire serait motivée par ce fait que M. de Broglie aurait été averti de l'intention des radicaux de protester au sein des con- seils généraux contre la loi électorale et la loi municipale en préparation.

D'après le *Courrier de Paris*, le bruit s'ac- crédite de plus en plus dans le monde offi- ciel que le gouvernement de Saint-James aurait pris la décision de faire interner à Sydney Rochefort, Grousset et autres, en attendant que l'enquête ait expliqué à quelle nationalité appartenait le bâtiment qui a favorisé leur évasion.

Melbourne, 10 avril.

Rochefort et ses compagnons s'embarque- ront demain sur le paquebot en partance pour San Francisco (Californie).

C'est le 20 mars que l'évasion s'est accom- plie à bord d'un navire anglais, tandis que le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie était en tournée. Une somme importante a été payée au capitaine du navire en question.

La justice militaire en Calédonie est saisie de l'affaire, dans laquelle se trouveraient compromis quelques habitants libres de Nouméa.

Depuis l'évasion, les mesures de surveil- lance ont redoublé.

Pour les articles non signés : P. GOURT.

#### Théâtre de Saumur.

##### Prochainement.

UNE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

**M<sup>me</sup> FAVART**

Sociétaire et premier sujet de la Comédie- Française.

Avec une Compagnie d'Artistes des principaux théâtres de Paris.

PRIX DES PLACES : Avant-scènes, Loges de bal- con, Balcon et Orchestre, 4 fr. ; Premières Loges, Galerie, Parquet et Baignoires, 2 fr. ; Loge de MM. les Officiers, 3 fr. Le prix des autres places comme à l'ordinaire.

S'adresser, pour la location des loges, chez M<sup>me</sup> Thuau, lampiste, rue de la Comédie.

Voici le sommaire des gravures que l'*Uni- vers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Théâtre-Français : acte premier du *Sphinx*, drame de M. Octave Feuillet ; la famine au Bengale : laboureurs indous, mode d'irriga- tion des terres ; les noces du tigre dans l'Inde anglaise ; un mariage dans la Basse-Alsace, scènes diverses ; la Semaine sainte : le re- mords de Judas ; les mines de diamants au Cap de Bonne-Espérance : ouvriers indigè- nes, travaux des fouilles ; le couvent sous les armes : souvenir de la guerre d'Espagne en 1814 ; une école de jeunes filles à Pékin. — Rébus, problème d'échecs.

L'*Univers illustré* offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gra- tuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvra- ges illustrés suivants : ou le JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX, par Emile Souvestre, ou le DROIT CHEMIN, du même auteur. On a sou- vent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devaient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus mor- talisante, plus remplie de charme et de pu- res motions.

Les deux volumes contiennent de très- remarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehaussée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails et les conditions des autres primes, pré- sentées au choix des abonnés de l'*Univers illustré*, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affran- chie, à l'administration, 3, rue Auber.



**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 64<sup>e</sup> fascicule, MAR à MÉD, est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N<sup>o</sup> 4623. — 4 Avril 1874.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M<sup>me</sup> Nelly Lieutier (suite). — Les Théâtres. — Bigarrures anecdotiques, politiques et littéraires. — Bulletin bibliographique. — Nos gravures: Cespèdes; — Bouffarick; — Déséchouage du paquebot la Junon; — Le tir à l'arc; — L'expédition des Ashantis; — Les députés danois au Reichstag allemand; — Le pont roulant de Saint-Malo; — La batellerie du Rhône; — Une course d'oeies à Chicago; — L'hôtel du Figaro. — Faits divers.

Gravures: Cespèdes. — Algérie: une rue à Bouffarick; — Un square à Bouffarick. — Athènes: déséchouage du paquebot la Junon par le Château-Renaud, le Gyptis et deux canonnières grecque et russe. — Le tir à l'arc à l'oiseau. — L'expédition anglaise contre les Ashantis: un envoyé du roi Koffi se suicidant après avoir vu les effets d'une mitrailleuse. — Députés du Schleswig au Reichstag allemand: M. Ahlmann; — M. Kryger. — Le pont roulant de Saint-Malo: aspect de l'appareil à marée basse; — Aspect à marée haute. — L'hôtel du Figaro (5 gravures). — Buste de Beaumarchais. — Carte de la batellerie du Rhône. — Une course d'oeies sur le lac Erie, à Chicago (Etats-Unis). — Échecs. — Rébus.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite:

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète,

faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N<sup>o</sup> 65,811.

M, le curé A. Brunellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n<sup>o</sup> 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalsçière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPART, curé.

Certificat N<sup>o</sup> 69,719.

HYDROPISE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalsçière en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalsçière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière,

rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AVRIL 1874.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	59 60	»	15	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	257 50	»	2
4 1/2 % Jouiss. mars.	85	»	25	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	395 25	»	1
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	348 75	»	3
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872.	95 20	»	30	»	»	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré.	95 20	»	20	»	»	»	»	Orléans.	281	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221 25	»	1	25	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	278	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420	»	1	»	»	»	»	Est.	275 25	»	»
— 1865, 4 %	452 50	»	»	»	»	»	»	Nord.	280 75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	294 75	»	»	25	»	»	»	Nord.	280 75	»	»
— 1871, 3 % t. payé.	262 50	»	»	50	»	»	»	Ouest.	276 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3880	»	»	»	»	»	»	Midi.	277	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	»	»	»	»	»	Deux-Charentes.	255	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	436 25	»	3	75	»	»	»	Vendée.	235	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	465	»	»	»	»	»	»				

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	
9 — 02 — — — — — omnibus.	
1 — 33 — — — — — soir, —	
4 — 19 — — — — — express.	
7 — 27 — — — — — omnibus.	

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — — — — omnibus.	
9 — 50 — — — — — express.	
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — — — — —	
10 — 30 — — — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etudes de M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M<sup>re</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques et sur conversion de saisie immobilière,

**D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES.**

Situées à Saumur, rue de la Visitation ou le Petit-Pré.

L'adjudication aura lieu le dimanche trois mai mil huit cent soixante-quatorze, à midi précis, en l'étude de M<sup>re</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

On fait savoir: Qu'à la requête de M<sup>me</sup> Constance-Eugénie Bourgerie, marchande de lingerie, demeurant à Saumur; Ayant pour avoué constitué M<sup>re</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

En présence ou eux dûment appelés de:

M. Louis Dupuy, marchand de vin, et de dame Fanny Berruer, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Saumur;

Ayant pour avoué constitué M<sup>re</sup> Jean-Baptiste-Rémy Bodin, avoué-licencié, demeurant dite ville, rue d'Orléans,

Et en vertu d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-six mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, et mentionné aux hypothèques, ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de saisie immobilière pratiquée à la requête de la demoiselle Bourgerie, ci-dessus qualifiée et domiciliée, contre les époux Dupuy, également qualifiés et domiciliés ci-dessus, suivant procès-verbal de Binsse, huissier à Saumur, en date du trois mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et transcrit;

Il sera, le dimanche trois mai mil huit cent soixante-quatorze, à midi précis, en l'étude et par le ministère M<sup>re</sup> Clouard, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente

aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

**DÉSIGNATION.**

Une maison, située à Saumur, rue de la Visitation ou le Petit-Pré, comprenant, au rez-de-chaussée, deux chambres sur la rue, cuisine derrière, cellier, lieux d'aisances, corridor servant de passage et pouvant être commun avec divers, ruelle commune avec M. Marchand; dans cette ruelle, lieux d'aisances dépendant exclusivement de la maison saisie; communauté à l'allée du nord avec M<sup>me</sup> Robin; une cave et deux caveaux sous la maison et le corridor, laquelle cave a son entrée au levant du corridor; au premier étage, deux chambres sur la rue, une autre sur le derrière; greniers au-dessus; deux chambres au premier étage donnant sur la rue du Petit-Pré et sur les ruelles; au deuxième étage, une chambre et un cabinet; grenier et four, grenier au-dessus, un petit caveau sous l'escalier; le tout joignant au levant la rue de la Visitation, au nord M<sup>me</sup> Robin, allée commune entre deux, au midi M. Marchand, allée commune entre deux, au couchant une ruelle et M<sup>re</sup> Filoleau, et comprise au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 859, section A, pour une superficie de un are vingt-six centiares.

Cette maison sera vendue en un seul lot, sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

1<sup>o</sup> A M<sup>re</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE et BODIN, avoués à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le onze avril mil huit cent soixante-quatorze.

BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>re</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément,

MAISON, rue du Temple, n<sup>o</sup> 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée.

S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (23)

**A LOUER**

Pour le 24 juin prochain,

**UNE MAISON**

Au centre de la ville,

Comprenant:

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Située à Parvigne.

A quatre kilomètres de Saumur et commune de Villebervier,

Composée de quatre chambres au rez-de-chaussée, donnant sur la Levée; greniers sur le tout; cave, remise, écurie, hangar et jardin, à volonté.

Entrée en jouissance à la volonté des preneurs.

S'adresser à M. BEAUFILS, qui l'occupe. (133)

**L'EUROPE**

Société d'Assurances mutuelles à primes fixes contre l'INCENDIE, fondée en 1852, autorisée par décret du 18 juillet 1860 et par acte authentique, en date du 11 août 1873.

Rue de Rivoli, 152, PARIS.

La Compagnie demande un Agent principal pour l'arrondissement de Saumur. Il lui sera accordé de très-fortes remises et gratifications annuelles.

S'adresser, franco, à la Direction générale, 152, rue de Rivoli, Paris.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**HÉMORRHOÏDES**

GUÉRISON RADICALE PAR LES

**PILULES ET POMMADE DE SCORDIUM DU DOCTEUR LEBEL (ANDRÉ)**

Les Pilules et Pommade de Scordium, approuvées par les Facultés de Médecine de Paris, de Belgique, d'Angleterre et d'Italie, autorisées en Russie par le Conseil de l'Empire, sont douées de propriétés très-remarquables; elles calment les douleurs comme par enchantement et arrêtent les HÉMORRHOÏDES ou flux quelconques en peu de jours (sans aucun danger de repercuSSION). — Le flacon de Pilules de Poudre de Scordium, 3 fr. — d'Extrait de Scordium, 4 fr. — de Pommade de Scordium, 3 fr. — 113, RUE LAFAYETTE (PARIS)

Dépôt à Saumur, chez M. BESSON, pharmacien. (135)

Le 11 mai, Hôtel de France, place Graslin, à Nantes, commenceront les leçons de diction à l'usage des

**BÈGUES**

Professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.

**L'HARMONIE UNIVERSELLE**

DANS

**L'ORDRE SOCIAL**

**A TOUS LES POINTS DE VUE**

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

**AU PROFIT DES PAUVRES.**

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

Librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

**ORAISON FUNÈBRE DE M. J.-B. FOURMY**

Ancien curé de Saint-Pierre de Saumur,

Prononcée par M. l'abbé PELTIER, vicaire à la cathédrale d'Angers,

SUIVIE

**DU DISCOURS DE M. LOUVET**

Ancien maire de Saumur, aux obsèques de M. Fourmy.

Prix: 1 franc. — Au profit des pauvres.

Vente au comptant.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le